



## Contacts Renseignements

charteforestiere@ubaye.com  
06 32 61 81 28  
Maison du Bois,  
La Fresquière 04 340  
Méolans-Revel

Crédit photo :  
Éloïse Simon, Maison du Bois.

Photos de couverture :  
Seuil en bois sur le torrent du  
Riou Bourdoux, Scierie à Seyne,  
Chandelle de mélèze (abri à  
biodiversité), Aire de pique-  
nique en forêt domaniale de la  
Blanche.

Ci-contre :  
Paysage forestier en Ubaye,  
Charpente en bois (bâtiment  
agricole) ©mairie de Selonnet,  
Itinéraire de randonnée dans la  
Forêt Domaniale de la Blanche,  
Mélèze remarquable à Pontis.



# Une Charte Forestière de Territoire

## Ubaye - Pays de Seyne pour qui, pour quoi ?



La **Charte Forestière** est un outil qui permet d'initier et d'accompagner un développement économique local et maîtrisé autour de la filière bois. Nous sommes aujourd'hui au début de la démarche, nous connaissons la ressource disponible et nous avons validé un plan d'actions, il faut donc continuer ». **Michel Grambert**, président de la Charte Forestière Ubaye – Pays de Seyne.



La forêt de production couvre 28% de l'espace en Ubaye – Pays de Seyne. Elle fait partie intégrante du **paysage** et est source d'identité pour le territoire. La forêt joue de multiples rôles : elle protège contre les risques naturels (crues, avalanches...), elle est le support d'**activités touristiques** et de loisir variées... sa bonne gestion doit répondre à la volonté de conserver un **territoire naturel** et riche en **biodiversité**, qui est aussi le support d'une **activité économique** non négligeable. Enfin, l'importante demande en **pâturage** nécessite de veiller au maintien de milieux ouverts et de mettre en place une gestion « sylvopastorale ».



## La Charte Forestière de Territoire, un outil pour répondre localement aux nombreux enjeux des forêts

Une Charte Forestière de Territoire (CFT) est une **démarche collective portée par les élus afin de développer et mettre en valeur les différentes utilisations locales des forêts et du bois dans le but d'avoir un impact positif sur l'économie locale et l'image du territoire**. La CFT a pour objectif, sur un territoire donné, de **permettre la rencontre entre l'ensemble des acteurs** liés de près ou de loin à la forêt (élus, filière forêt-bois, tourisme, usagers...). Elle permet de mettre en œuvre des **actions concrètes répondant aux enjeux et aux objectifs validés localement**.



Livraison de plaquettes forestières à la Maison du Bois ©MdB



Puzzle « Maman Marmotte » réalisé par l'Atelier de la Marmotte (St Paul sur Ubaye)



Panneau indiquant l'entrée dans la forêt domaniale du Riou Bourdoux (St Pons)



Démonstration de tri automatique du bois (Triomatic Mobil)

### Le territoire Ubaye - Pays de Seyne et ses forêts

Le territoire « Ubaye - Pays de Seyne » compte 24 communes réparties sur 3 communautés de communes, pour près de 11 000 habitants. Le tourisme, hivernal comme estival, en est l'activité principale, mais la forêt y a aussi une grande place :

37 600 ha de forêt :

- 90% de résineux (40% de pin sylvestre et 30% de mélèze),
- 6 millions de m<sup>3</sup> de bois sur pied,
- 20 000 ha de forêt privée, 23 forêts communales et 15 forêts domaniales (appartenant à l'État).

Une centaine d'emplois dans la filière bois :

- 6 exploitants forestiers,
- 3 petites scieries, 2 scieries mobiles et une douzaine de particuliers équipés pour le sciage de grumes,
- une dizaine de charpentiers et entreprises de construction bois,
- une trentaine d'artisans : menuisiers, ébénistes, ... ,
- la Maison du bois : vitrine pour les artisans et lieu de rencontre et de construction de la filière,
- 2 sites de formation (école supérieure d'ébénisterie, Atelier de la Vis).

Environ 3000 T/an de plaquettes forestières consommées en 2013 :

- 5 chaufferies sur la Vallée de l'Ubaye (environ 2000 T/an de PF),
- 8 chaufferies sur le Pays de Seyne (environ 1000 T/an de PF),
- 9 projets en cours d'étude.

## La Charte Forestière « Ubaye – Pays de Seyne » une démarche dynamique depuis le milieu des années 2000



Bachas (fontaine creusée dans un tronc)



Gypaète barbu géant à la Maison du Bois



Forêt de mélèze en hiver (Larche)

L'idée d'une Charte Forestière est née dès le milieu des années 2000. En 2006, un projet de Pôle d'Excellence Rural (PER) sur la Vallée de l'Ubaye visait l'implantation d'une scierie locale et la production d'énergie à partir de bois et de déchets liés à l'épuration de l'eau. Dans le même temps l'idée d'une Charte Forestière à l'échelle du Pays SUD faisait son chemin. Le PER n'a pas été retenu et des difficultés au niveau du Pays ont conduit à revoir les différents projets. **C'est en 2007 que le territoire de la CFT a été défini autour des trois communautés de communes des vallées de l'Ubaye et de la Blanche.**

**La Charte Forestière a été officiellement lancée en 2011** par une phase de diagnostic et de concertation qui a abouti à sa signature le **9 novembre 2012**. L'animation continue depuis cette date avec la **mise en œuvre d'actions variées** autour de la mobilisation du bois, de sa transformation ou encore du tourisme en forêt.



Limite de parcelle en Forêt Domaniale



### Code Forestier, article L123-3

Sur un territoire pertinent au regard des objectifs poursuivis, une stratégie locale de développement forestier peut être établie [...]. Elle se fonde sur un état des lieux et consiste en un programme d'actions pluriannuel visant [...] notamment à :

- 1 - Mobiliser du bois en favorisant une véritable gestion patrimoniale, [...],
- 2 - Garantir la satisfaction de demandes environnementales ou sociales [...],
- 3 - Contribuer à l'emploi et à l'aménagement rural [...],
- 4 - Favoriser le regroupement technique et économique des propriétaires forestiers [...],
- 5 - Renforcer la compétitivité de la filière de production, de récolte, de transformation et de valorisation des produits forestiers.



Signature de la Charte Forestière Ubaye - Pays de Seyne le 09/11/2012